



**Département de l'Accompagnement et
et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur**

A R R Ê T É N° 2024-05

**Portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants au conseil
d'administration du CROUS Normandie**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique Normandie du 17 janvier 2024 portant arrêt des listes de candidats recevables pour l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie ;

Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 9 février 2024 ;

Arrête :

Article 1 :

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Pour le collège 1 (Seine-Maritime et Eure)

- Pour la liste : Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive
2538 voix soit 2 sièges
- Pour la liste : UNI : La droite étudiante pour ta réussite !
593 voix soit 0 siège
- Pour la liste : UNION étudiante contre la précarité étudiante et l'extrême droite, pour un CROUS écolo et solidaire
1316 voix soit 1 siège
- Pour la liste : Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !
2285 voix soit 1 siège

Pour le collège 2 (Calvados, Manche, Orne)

- Pour la liste : Bouge Ton CROUS : La liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !
1571 voix soit 2 sièges
- Pour la liste : UNI : la droite étudiante pour ta réussite !
429 voix soit 0 siège
- Pour la liste : UNION Pirate et Solidaires Etudiantes, féministes, antiracistes et antifascistes
1208 voix soit 1 siège
- Pour la liste : Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !
515 voix soit 0 siège

Article 2 :

Sont élus membres du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie en qualité de représentants des étudiants pour le collège 1 (Seine-Maritime et Eure) :

Titulaires	Suppléants	Liste(s)
Christian ZGHEIB	Théo FOLIO	Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive
Lina AVICEAU	Clara BOLONKIN	Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive
Léane HOAREAU	Baptiste GODEFROY	UNION étudiante contre la précarité étudiante et l'extrême droite, pour un CROUS écolo et solidaire
Zakaria EL AZZAOU	Lara LEMAIRE	Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !

Article 3 :

Sont élus membres du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie en qualité de représentants des étudiants pour le collège 2 (Calvados, Manche, Orne) :

Titulaires	Suppléants	Liste(s)
Chloé KEREBEL	Camille LANOË	Bouge Ton CROUS : La liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !
Galaad OLLIVIER	Gauthier CORNU	Bouge Ton CROUS : La liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !
Noé DESCHAMPS	Pauline PINET	UNION Pirate et Solidaires Etudiantes, féministes, antiracistes et antifascistes

Article 4 :

La directrice générale du CROUS Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du CROUS Normandie et au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 9 février 2024



Christine GAVINI
Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

